



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe intérieure sur les produits pétroliers

Question écrite n° 31801

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'annonce faite par des membres de la majorité parlementaire concernant l'augmentation de deux centimes du litre du diesel, et ce dans la prochaine loi de finances 2014. Celle-ci serait catastrophique pour nombres de Français qui utilisent leur véhicule comme un outil de travail ou qui ont besoin de leur voiture pour se rendre sur leur lieu d'activité. Plus largement, elle serait un coup dur de plus porté au pouvoir d'achat de nos concitoyens. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions exactes du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La conférence environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 a inscrit la question du régime fiscal du diesel à l'ordre du jour de ses travaux. Un comité pour la fiscalité écologique (CFE), présidé par l'économiste Christian de Perthuis, a été constitué sous l'égide du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La question de l'écart de taxation entre le gazole et l'essence a été inscrite au nombre des sujets que le comité doit traiter de manière prioritaire au regard de son impact notamment en matière environnementale et économique. Le comité a formulé un avis sur la nécessité de procéder à un rééquilibrage de la taxation entre ces deux carburants dans la mesure où l'écart de taxation en faveur du gazole n'est pas justifié au regard de son impact environnemental. Le Gouvernement attache une grande attention aux avis formulés par le comité sans être lié par leur contenu. A ce stade, aucune décision n'a été prise concernant une éventuelle augmentation de la fiscalité applicable au gazole.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31801

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7086

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9245